

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale  
de la gendarmerie nationale*

**Décision n° 48314 du 1<sup>er</sup> juin 2012 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie  
du cadre général des organismes centraux – branche « formations extérieures »**

NOR : INTJ1224573S

Le sous-directeur de la gestion du personnel,  
Vu le code de la défense ;  
Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;  
Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié, portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;  
Vu la décision n° 119097 du 2 décembre 2011 (NOR : IOCJ1128673S) ;  
Vu la décision n° 180677 du 2 décembre 2011 (NOR : IOCJ1128625S),

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

Les adjudants-chefs dont le nom suit sont promus au grade de major le 1<sup>er</sup> juillet 2012 :

Giraud, Jean-Michel	Nigend : 112 888	Numéro de livret de solde : 5 174 844
Barillot, Cyril	Nigend : 145 503	Numéro de livret de solde : 8 004 802

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1<sup>er</sup> juillet 2012 :

Henni, Pierre	Nigend : 122 647	Numéro de livret de solde : 5 220 240
---------------	------------------	---------------------------------------

Fait le 1<sup>er</sup> juin 2012.

*Le général,  
sous-directeur de la gestion du personnel,*  
THIBAUT MORTEROL